



# Conseil économique et social

Distr. générale  
26 janvier 2018  
Français  
Original : anglais

## Commission de la population et du développement

Cinquante et unième session

9-13 avril 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

Débat général

## Villes durables, mobilité humaine et migrations internationales

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Dans sa décision 2017/101 (voir [E/2017/25](#)), la Commission de la population et du développement a décidé que le thème spécial de sa cinquante et unième session, en 2018, serait « Villes durables, mobilité humaine et migrations internationales ». Le présent rapport a pour objet d'éclairer les débats que la Commission consacrera à ce thème, dans le cadre du suivi continu qu'elle assure de la mise en œuvre des chapitres pertinents du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en 1994. Il contient une analyse des dernières tendances en ce qui concerne l'urbanisation et les migrations internes ainsi que la mobilité humaine et les migrations internationales, établie sur la base d'estimations et de projections principalement préparées par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, un examen des facteurs qui stimulent la croissance des villes et des liens entre migrations et développement économique, un aperçu des politiques en vigueur dans ces différents domaines et une description des principales données, notamment factuelles, qui manquent aux décideurs pour pouvoir prendre des décisions éclairées. Il se termine par une série de recommandations.

\* [E/CN.9/2018/1](#).



**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. Tendances en matière d'urbanisation et de migrations internes. . . . .	4
III. Tendances en matière de migrations internationales. . . . .	10
IV. Migrations internationales et développement : un processus à double sens . . . . .	15
V. Politiques relatives aux villes durables, à la mobilité humaine et aux migrations internationales . . . . .	16
VI. Lacunes en matière de données . . . . .	20
VII. Recommandations . . . . .	22

## I. Introduction

1. Centres d'activité sociale, économique et politique, les villes concentrent une part grandissante de la population mondiale et attirent les migrants, qu'ils soient internes ou internationaux. L'exode rural, que ce soit d'une zone d'installation à une autre plus grande ou d'un pays à un autre, continuera d'influencer la répartition géographique de la population au sein des pays et par-delà les frontières.
2. Dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue en 1994, les participants ont constaté que l'urbanisation et les migrations internes étaient intimement liées au développement, mais pouvaient entraîner des conséquences négatives si la croissance urbaine se déroulait de façon incontrôlée et si une part excessive de la population se concentrait dans les grandes villes. Le Nouveau Programme pour les villes, adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), énonce un nouveau plan de marche visant à mettre l'urbanisation au service du développement culturel et social, de la protection de l'environnement et d'une croissance économique durable qui profite à tous.
3. Depuis l'adoption du Programme d'action, qui est à ce jour l'un des textes négociés les plus complets en ce qui concerne les migrations internationales, la question de ces migrations et de leurs liens avec le développement a gagné en importance. En septembre 2006, le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, a été la première réunion de haut niveau de l'Assemblée générale exclusivement consacrée à cette question. Dans la déclaration qu'elle a adoptée en 2013, lors du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, l'Assemblée générale a estimé que la mobilité humaine était un facteur décisif du développement durable (voir la résolution [68/4](#) de l'Assemblée générale), ce qui a favorisé la prise en compte des migrations dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir la résolution [70/1](#) de l'Assemblée)<sup>1</sup>.
4. Les objectifs de développement durable contiennent plusieurs cibles relatives aux migrations, dont une visant à faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, tandis que le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue en 2015, contient des recommandations tendant à renforcer la contribution des migrations et des envois de fonds au développement (voir la résolution [69/313](#) de l'Assemblée). En 2016, l'Assemblée a décidé d'élaborer, en vue de leur adoption en 2018, deux pactes mondiaux, l'un sur les réfugiés et l'autre pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (voir la résolution [71/1](#) de l'Assemblée).
5. L'urbanisation et les migrations internationales sont toutes deux indissociables du développement. Dans la plupart des pays, la transformation économique et la transition démographique s'accompagnent d'un exode rural massif et de migrations entre zones urbaines.
6. L'urbanisation entraîne des économies d'échelle, stimule la spécialisation et améliore la qualité des services et le rendement de la main-d'œuvre, ce qui favorise le développement. De la même façon, les migrations transfrontalières peuvent constituer un vecteur de développement économique pour les pays d'origine et de destination. Cependant, pour profiter des effets bénéfiques de l'urbanisation et des

---

<sup>1</sup> Le troisième Dialogue de haut niveau se tiendra durant le premier semestre de 2019.

migrations internationales et atténuer leurs conséquences négatives, il faut adopter des règles appropriées et mener des politiques avisées<sup>2</sup>.

## II. Tendances en matière d'urbanisation et de migrations internes

7. La notion d'urbanisation ou de transition urbaine désigne le passage d'une situation dans laquelle la population est dispersée dans de petites zones d'installation rurales et l'agriculture constitue la principale activité économique à un modèle caractérisé par une forte concentration de la population dans des zones urbaines plus grandes et plus denses et, au cours des derniers siècles, par la place prépondérante qu'occupent l'industrie et les services. Il n'existe pas de définition internationale unique de ce qui constitue une zone d'installation urbaine. En effet, la manière dont les organismes nationaux de statistique définissent les zones urbaines varie d'un pays à l'autre et a même évolué au fil du temps dans certains pays. Les critères employés pour déterminer si une zone d'installation est urbaine sont fondés sur un ou plusieurs éléments, tels que le nombre d'habitants, la densité de population, la part de la population active travaillant dans les secteurs non agricoles, l'accessibilité des infrastructures ou de divers services, dont ceux d'éducation et de santé. La majeure partie des données fournies dans le présent rapport, généralement obtenues à l'occasion de recensements, est fondée sur des définitions nationales. Certains ajustements ont été réalisés à des fins de cohérence dans le cas des pays dont la définition de zone d'installation urbaine a évolué au fil du temps (voir l'encadré 1).

### Encadré 1

#### **Définition de la notion de ville**

Les données relatives à la population figurant dans les rapports sont souvent récoltées sur la base de zones délimitées en fonction de critères administratifs qui ne correspondent pas à la répartition géographique des territoires urbains. Dès lors, les frontières administratives de la ville elle-même n'englobent pas nécessairement les zones périurbaines où réside une grande partie des personnes qui travaillent ou étudient en ville. En outre, dans certains cas, plusieurs villes voisines administrées par des autorités locales différentes peuvent former une unique zone urbaine. Afin de pouvoir comparer plus aisément les données relatives à la population urbaine d'un pays ou d'une année à l'autre, les termes « agglomération urbaine » et « région métropolitaine » sont utilisés dans le présent rapport. Le premier désigne la population vivant à l'intérieur d'un territoire contigu présentant une densité de population de niveau urbain, tandis que le second comprend l'agglomération urbaine ainsi que les zones environnantes qui ont une faible densité de population et entretiennent des liens économiques et sociaux étroits avec la ville.

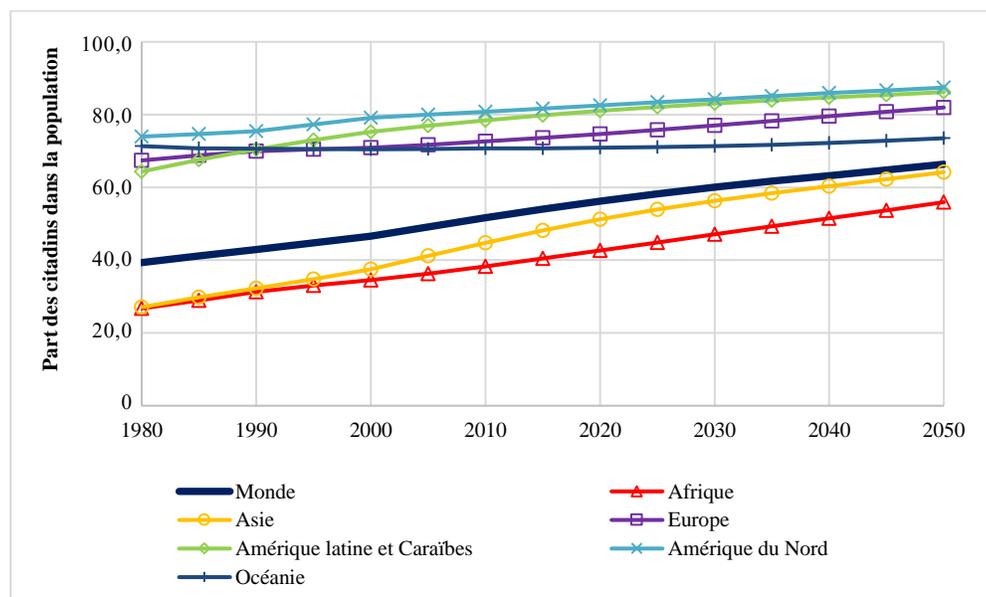
<sup>2</sup> Michael Clemens, « Migration is a form of development: the need for innovation to regulate migration for mutual benefit », document technique 2017/8, Division de la population du Département des affaires économiques et sociales (Organisation des Nations Unies, New York, 2017).

### Degré d'urbanisation et tendances en la matière

8. Les zones urbaines concentrent une part grandissante de la population humaine. La part de la population mondiale vivant en milieu urbain devrait passer de 55 % en 2018 à 60 % en 2030 (voir la figure I). En 2018, l'Amérique du Nord était la région la plus urbanisée du monde, puisque 82 % de sa population était concentrée dans des établissements urbains, suivie de l'Amérique latine et des Caraïbes (81 %) puis de l'Europe (74 %). Si l'Afrique (42 %) et l'Asie (50 %) sont les régions du monde où la population vivant en milieu urbain est la moins nombreuse en proportion, le taux d'urbanisation y augmente plus vite qu'ailleurs. En 2030, la part de la population vivant en milieu urbain devrait atteindre 47 % en Afrique, 56 % en Asie, 71 % en Océanie, 77 % en Europe et plus de 80 % dans les Amériques. D'ici à 2050, la population urbaine de l'Afrique devrait tripler et celle de l'Asie devrait augmenter de 61 %, ce qui signifie que la majorité des personnes vivant en milieu urbain se trouvera dans ces deux continents (21 % et 52 %, respectivement).

Figure I

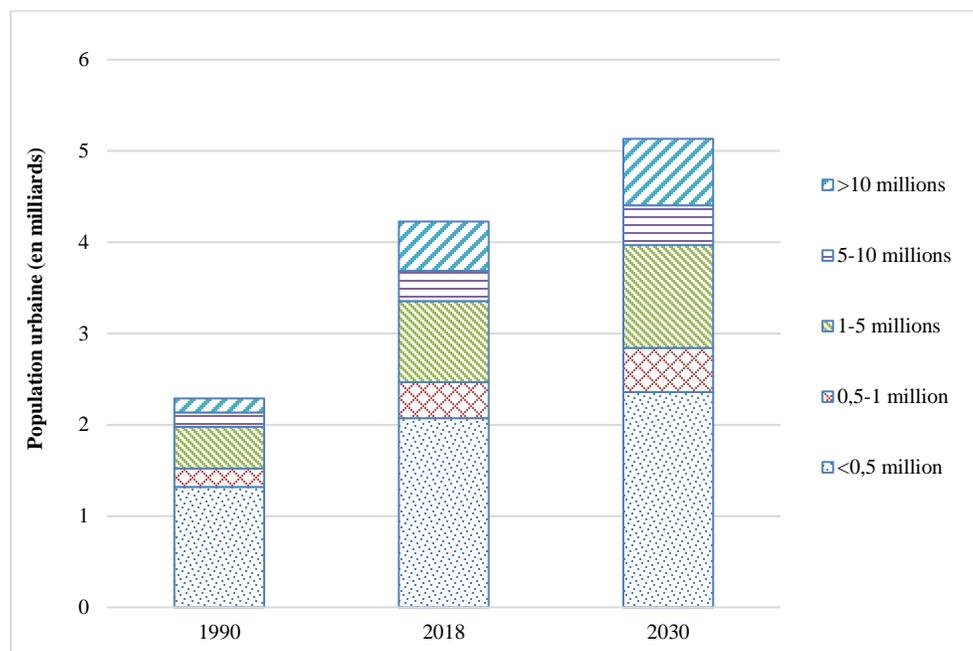
#### Proportion de la population totale vivant en milieu urbain dans le monde et dans les grandes régions, de 1980 à 2050



Source : *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision* (Organisation des Nations Unies, New York, 2014).

9. La croissance de la population urbaine à l'échelon mondial a coïncidé avec la hausse du nombre de villes et de la taille de nombre d'entre elles. En 1990, on dénombrait 10 agglomérations urbaines de plus de 10 millions d'habitants, ou mégalo-poles. Ensemble, elles représentaient 7 % de la population urbaine mondiale. En 2018, les mégalo-poles, qui sont désormais au nombre de 33, accueillent 13 % de la population urbaine. D'ici à 2030, le nombre de villes d'au moins 10 millions d'habitants devrait s'élever à 41, tandis que 14 % des citoyens dans le monde vivront dans des mégalo-poles (voir la figure II).

Figure II  
Population urbaine par catégorie de taille de ville, en 1990, 2018 et 2030



Source : *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision* (Organisation des Nations Unies, New York, 2014).

10. L'accroissement de la population urbaine a été stimulé par la croissance des villes de toutes tailles. Le nombre de grandes villes (comptant 5 à 10 millions d'habitants) a plus que doublé de 1990 à 2018, passant de 21 à 49, et, selon les projections, il devrait atteindre 63 en 2030. Les villes de taille moyenne (1 à 5 millions d'habitants) et les villes de taille plus modeste (moins de 1 million d'habitants) sont également devenues sensiblement plus nombreuses. Cependant, entre 2018 et 2030, la proportion de citoyens vivant dans des villes de moins de 1 million d'habitants devrait passer de 58 % à 55 %, évolution qui sera contrebalancée par le fait qu'une part grandissante de la population vivra dans des villes plus grandes.

#### *Ampleur des migrations internes et tendances en la matière*

11. Les données statistiques relatives aux migrations internes proviennent, d'une part, d'enquêtes et de recensements permettant de connaître le lieu de résidence des individus à un moment donné et, d'autre part, des systèmes administratifs dans lesquels sont enregistrés les changements de résidence effectués sur une période donnée. Bien que les recensements de population constituent une source d'informations précieuses sur les migrations internes, il n'est généralement pas possible de savoir si un migrant interne retourne dans sa localité d'origine ou se déplace vers un autre endroit entre deux recensements, ce qui entraîne souvent une sous-estimation des flux migratoires. En l'absence de définition internationale unique des migrations internes, l'élaboration d'indicateurs comparables à l'échelle mondiale nécessite d'arrêter une interprétation unique de la notion de changement de résidence, dans ses dimensions temporelle (changements intervenus au cours de l'année écoulée, durant les cinq dernières années ou depuis la naissance de l'intéressé) et géographique

(déplacements d'un État, d'une province, d'un district ou d'une municipalité à l'autre)<sup>3</sup>.

12. D'après de récentes études internationales<sup>4</sup>, l'ampleur des migrations internes varie fortement d'un pays à l'autre, que ce soit au sein des régions géographiques ou entre elles. Sur une période d'un ou cinq ans, l'ampleur des migrations internes est généralement importante dans les pays à revenu élevé de l'Océanie (Australie et Nouvelle-Zélande), de l'Amérique du Nord, de l'Europe occidentale et du Nord et de l'Asie orientale (Japon et République de Corée). En général, le taux de migrations est faible en Europe de l'Est ainsi qu'en Asie occidentale et en Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest. En Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, on constate des différences substantielles entre pays. Depuis les années 90, l'ampleur des migrations internes a stagné ou diminué partout, à l'exception notable de la Chine.

13. Les migrations internes exercent le plus d'effet sur la répartition géographique de la population dans les pays où elles présentent une ampleur moyenne<sup>5</sup>. En effet, dans ces pays en cours d'urbanisation et de développement, on constate de fortes disparités économiques entre les régions, ce qui favorise les migrations. Dans les pays à revenu élevé, où ces deux processus sont en général bien avancés, la plupart des déplacements internes se font d'une zone urbaine à une autre<sup>6</sup>.

#### *Rôle des migrations internes dans la croissance urbaine*

14. L'accroissement de la population urbaine peut résulter d'un excédent des naissances sur les décès dans les villes, d'un exode rural et du reclassement de localités rurales en zones urbaines. Dans les années 80 et 90, l'excédent de naissances sur les décès a été à l'origine de 62 % de la croissance urbaine dans les pays en développement, tandis que les 38 % restants résultaient de l'exode rural et du reclassement de localités<sup>7</sup>. Cependant, dans certains pays, tels que la Chine et la Thaïlande (80 %), le Rwanda (79 %), l'Indonésie (68 %) et la Namibie (59 %), ces deux derniers phénomènes ont été à l'origine de plus de la moitié de la croissance urbaine. Entre 2000 et 2010, 57 % à 65 % de la croissance de la population urbaine en Chine s'est produite sous l'effet de l'exode rural<sup>8</sup>.

15. Au cours des dernières années, dans la région hautement urbanisée que constituent l'Amérique latine et les Caraïbes, l'exode rural a peu contribué à la croissance urbaine, tout en étant le principal moteur du dépeuplement rural. Dans cette région, les migrations interurbaines, en particulier des petites villes vers les

<sup>3</sup> Martin Bell *et al.*, « Global trends in internal migration », dans Tony Champion, Thomas Cooke et Ian Shuttleworth, *Internal Migration in the Developed World: Are We Becoming Less Mobile?* (Routledge, New York, 2018).

<sup>4</sup> Martin Bell *et al.*, « Internal migration data around the world: assessing contemporary practice », *Population, Space and Place*, vol. 21, n° 1, p. 1 à 17 (janvier 2015) ; Martin Bell *et al.*, « Global trends in internal migration ».

<sup>5</sup> Philip Rees *et al.*, « The impact of internal migration on population redistribution: an international comparison », *Population, Space and Place*, vol. 23, n° 6 (août 2017).

<sup>6</sup> Hermanus Geyer, « Expanding the theoretical foundations of differential urbanization », *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, vol. 87, n° 1, p. 44 à 59 (février 1996) ; Ronald Skeldon, « Migration transitions revisited: their continued relevance for the development of migration theory », *Population, Space and Place*, vol. 18, n° 2, p. 154 à 166 (mars-avril 2012).

<sup>7</sup> Guy Stecklov, « The components of urban growth in developing countries », document établi pour l'ONU, 2008.

<sup>8</sup> Voir Yu Zhu, « The urban transition and beyond: facing new challenges of the mobility and settlement transitions in Asia », document établi pour la réunion du groupe d'experts sur les villes durables, la mobilité humaine et les migrations internationales tenue à New York les 7 et 8 septembre 2017.

grandes villes, ont favorisé la concentration des citadins dans un nombre relativement faible de zones urbaines très peuplées<sup>9</sup>.

#### *Villes et migrations internationales*

16. Une fois arrivés dans leur pays de destination, les nombreux migrants internationaux s'installent pour la plupart en ville. En effet, nombre de migrants s'installent dans de grandes zones métropolitaines ou « villes planétaires » faisant office de point d'entrée, tandis que les autres, en particulier en Amérique du Nord et en Europe, s'établissent dans des villes ne remplissant pas cette fonction, des villes universitaires, des petites villes ou en milieu rural. Selon une estimation récente, près d'un cinquième des personnes résidant dans un autre pays que celui où elles sont nées vit dans l'une des 18 grandes villes planétaires, dont les migrants internationaux représentent au moins 20 % de la population<sup>10</sup>.

17. Au sein de la population des zones métropolitaines, la proportion de personnes nées à l'étranger est largement supérieure à la moyenne mondiale de 3,4 %. Selon une récente étude, 22 zones métropolitaines comptaient en 2015 au moins 1 million d'habitants nés à l'étranger<sup>11</sup> et accueillaient ensemble quelque 44 millions de migrants internationaux, soit 18 % du total à l'échelle mondiale. La même année, 180 autres villes comptant chacune de quelques milliers à 1 million de résidents nés à l'étranger accueillaient environ un tiers (34 %) des personnes vivant ailleurs que dans leur pays de naissance.

18. D'après une analyse portant sur 23 régions urbaines, dans certains contextes, la contribution des migrations internationales à la croissance urbaine peut être égale ou supérieure à celle de l'accroissement naturel ou du solde des migrations internes<sup>12</sup>. Brasilia, Macao (Chine), Mexico, Minsk, Jakarta, Singapour, Washington et Zurich (Suisse) figurent parmi les villes où les migrations internationales ont fortement contribué à l'accroissement de la population entre 1990 et 2010.

19. Les migrants internationaux constituent une importante source de main-d'œuvre, d'esprit d'entreprise et de diversité culturelle pour les communautés d'accueil. Cependant, les migrations ne sont pas sans problème pour les villes, en particulier si elles s'accompagnent d'une forte ségrégation spatiale et d'une mauvaise intégration. Si la plupart des étrangers s'intègrent toujours plus au fil du temps, certains migrants continuent de vivre au sein de communautés isolées plusieurs années après leur arrivée dans leur pays de destination<sup>13</sup>.

#### *Autres formes de mobilité*

20. Plusieurs formes de mobilité interne et internationale, dont la migration de retour et la migration circulaire ainsi que la migration alternante et le tourisme,

<sup>9</sup> Jorge Rodriguez, « Drivers of global trends in migration and urbanization : migration and cities in Latin America and the Caribbean », document établi pour la réunion du Groupe d'experts tenue à New York en septembre 2017.

<sup>10</sup> Ayşe Çağlar, « Urban migration trends, challenges and opportunities in Europe » (décembre 2014), note d'information établie dans le cadre du rapport « État de la migration dans le monde 2015 – Les migrants et les villes : de nouveaux partenariats pour gérer la mobilité » (Organisation internationale pour les migrations, 2015).

<sup>11</sup> Marie Price, « Revisiting global immigrant gateways: hyper-diverse, established and emerging turnstiles of human settlement », document établi pour la réunion du Groupe d'experts tenue à New York en septembre 2017.

<sup>12</sup> Mathias Lerch, « International migration and city growth », document établi pour l'ONU (2017).

<sup>13</sup> Richard Alba, « Immigrant residential contexts in North America and Western Europe : how segregated? How unequal? » ; et Michael White, « Migrant integration in cities: considerations for policy », documents établis pour la réunion du Groupe d'experts tenue à New York en septembre 2017.

façonner les villes d'aujourd'hui. Nombre de migrants retournent dans leur pays d'origine après avoir habité plusieurs années à l'étranger. Si certains le font au début de l'âge adulte, après seulement quelques années passées dans le pays hôte<sup>14</sup>, d'autres le font plus tard dans leur vie, y compris après leur retraite. Certains migrants font le choix du retour parce qu'ils souhaitent habiter plus près des membres de leur famille qui pourront s'occuper d'eux lorsqu'ils seront âgés ou pour bénéficier de soins en institution à peu de frais. D'après certaines études, les migrants de certains pays d'Europe centrale et orientale qui étaient retournés dans leur pays d'origine dans les 10 ans après leur départ représentaient 6 % à 8 % de la population adulte de ces pays. En outre, selon des estimations, près d'un tiers des migrants qui s'établissaient au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ou au Danemark regagnaient leur pays d'origine dans les cinq ans après leur arrivée<sup>15</sup>.

21. Une part considérable des mouvements en direction des villes peut être qualifiée de circulaires, car elle est effectuée de manière répétée par des migrants se déplaçant entre leur région d'origine et une zone urbaine. La fréquence accrue de cette forme de mobilité humaine s'explique en partie par la baisse du coût des transports et l'accessibilité des télécommunications modernes. On observe des migrations circulaires tant au sein des pays qu'entre eux. Par exemple, les travailleurs migrants chinois peuvent en grande partie être considérés comme des migrants circulaires. Grâce à la migration circulaire, les ménages peuvent combiner des activités économiques urbaines et rurales et obtenir des revenus dans des zones urbaines où les salaires sont élevés tout en effectuant leurs dépenses dans des zones rurales où la vie est moins chère. En outre, la migration circulaire peut alléger la pression exercée sur les infrastructures et les services des zones urbaines, car les personnes qui la pratiquent ne s'installent pas en ville de façon permanente. Elle présente toutefois des inconvénients tels que la séparation des familles et le caractère informel et précaire des emplois offerts aux migrants<sup>16</sup>.

22. La migration alternante quotidienne est une autre forme de mobilité ayant une incidence sur la planification et l'environnement urbains ainsi que sur la durabilité des villes. Beaucoup de personnes habitant dans des zones périurbaines ou rurales voisines d'une zone urbaine travaillent en ville, car elles estiment que les avantages de la vie en périphérie compensent les inconvénients liés aux embouteillages et à la longueur des trajets entre le domicile et le lieu de travail. Les décisions cumulées des individus et des ménages peuvent avoir des effets considérables, notamment sur l'étalement et l'engorgement des villes ainsi que sur la pollution de l'air. Face à une urbanisation plus dispersée, il faut améliorer la planification et adapter les structures de gouvernance afin que les villes soient durables<sup>17</sup>.

23. Le nombre total d'arrivées de touristes internationaux, qui a connu une augmentation rapide ces dernières années, s'établissait en 2015 à 1,2 milliard. Le tourisme est une forme de mobilité humaine à court terme et à grande échelle, dirigée le plus souvent vers les agglomérations urbaines, et un secteur aux retombées économiques considérables, qui représente 1 emploi sur 11 et 7 % des exportations à

<sup>14</sup> Melanie Jolivet, Theodora Xenogiani et Jean-Christophe Dumont, « Measuring return migration: some preliminary findings in times of crisis », document établi pour la Conférence des statisticiens européens de la Commission économique pour l'Europe (2012).

<sup>15</sup> Agnieszka Fihel, document établi pour l'ONU (2017).

<sup>16</sup> Graeme Hugo, « Urban migration trends, challenges, responses and policy in the Asia-Pacific » (décembre 2014), note d'information établie dans le cadre du rapport « État de la migration dans le monde 2015 » de l'Organisation internationale pour les migrations. Accessible (en anglais) à l'adresse suivante : [www.iom.int/sites/default/files/WMR-2015-Background-Paper-GHugo.pdf](http://www.iom.int/sites/default/files/WMR-2015-Background-Paper-GHugo.pdf).

<sup>17</sup> Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), « World Cities Report 2016: Urbanization and Development – Emerging Futures » (Nairobi, 2016). Accessible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/books/world-cities-report/>.

l'échelle mondiale<sup>18</sup>. L'industrie du tourisme attire nombre de travailleurs migrants employés dans le secteur de l'hospitalité et des services connexes. Le tourisme à grande échelle peut faire grimper les prix de l'immobilier et entraîner ainsi des mouvements migratoires, notamment circulaires<sup>19</sup>.

### III. Tendances en matière de migrations internationales

24. Le nombre de migrants internationaux à un moment donné, également appelé « stock de migrants internationaux », équivaut généralement au nombre de personnes nées à l'étranger. Les recensements et les registres de population constituent la source principale d'information sur le nombre et les caractéristiques des migrants internationaux (voir l'encadré 2).

#### Encadré 2

##### Qu'est-ce qu'un migrant international ?

Est un migrant international toute personne qui change de pays de résidence habituelle. Les migrants internationaux « de longue durée » sont ceux qui s'établissent dans un autre pays pour une période d'au moins un an, tandis que les migrants « de courte durée » sont ceux qui se rendent dans un pays autre que celui de leur résidence habituelle pour une période d'au moins trois mois, mais de moins d'un an. Les catégories d'admission légale comprennent l'éducation ou la formation, l'emploi, le regroupement familial ou la fondation d'une famille, le droit de libre établissement ou de libre circulation, l'installation permanente ou de longue durée, les raisons humanitaires et la régularisation du statut juridique.

Source : *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.14).

#### *Tendances démographiques en matière de migrations internationales*

25. Depuis 1990, le nombre global des migrants internationaux a augmenté de 105 millions de personnes (69 %), selon les estimations, et a atteint 258 millions de personnes en 2017<sup>20</sup>, année au cours de laquelle les migrants internationaux représentaient environ 3,4 % de la population mondiale, contre 2,9 % en 1990. Dans les régions développées, désignées aussi sous le terme de « pays du Nord », environ 12 % des habitants sont des migrants internationaux, contre 2 % dans les régions les moins avancées (ou « pays du Sud »).

26. En 2017, quelque 38 % des migrants internationaux de la planète étaient nés dans le Sud et résidaient dans un autre pays du Sud (« migrants Sud-Sud ») (voir fig. III). La deuxième catégorie la plus importante de migrants internationaux (35 %) est constituée de ceux qui, nés dans le Sud, résident dans le Nord (« migrants Sud-

<sup>18</sup> Organisation mondiale du tourisme, « Faits saillants OMT du tourisme, édition 2016 » (Madrid, 2016). Accessible à l'adresse suivante : <https://www.e-unwto.org/doi/pdf/10.18111/9789284418169> ; « Record d'arrivées de touristes internationaux en 2015, à 1,2 milliard, en hausse de 4 % », 18 janvier 2016. Accessible à l'adresse suivante : <http://media.unwto.org/fr/press-release/2016-01-18/record-d-arrivees-de-touristes-internationaux-en-2015-12-milliard-en-hausse>.

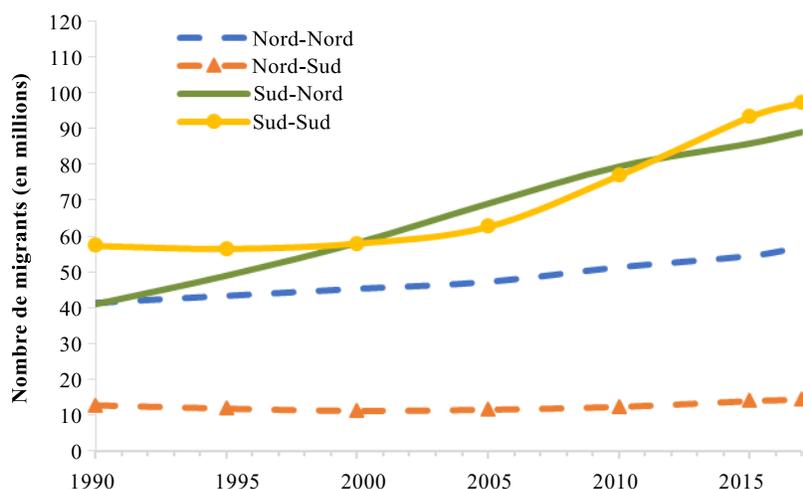
<sup>19</sup> Ronald Skeldon, « International migration, internal migration, mobility and urbanization: towards more integrated approaches », document établi pour la réunion du Groupe d'experts tenue à New York en septembre 2017.

<sup>20</sup> L'analyse présentée dans cette section se fonde sur l'ouvrage intitulé « Trends in international migrant stock: the 2017 revision », base de données des Nations Unies, décembre 2017.

Nord »). Viennent ensuite les 21 % de migrants internationaux qui sont nés et résident dans un pays du Nord (« migrants Nord-Nord ») et les 6 % de migrants nés dans le Nord mais qui résident dans un pays du Sud (« migrants Nord-Sud »).

Figure III

**Origine et destination des migrants internationaux par niveau de développement, 1990-2017**



Source : « Trends in international migrant stock: the 2017 revision », base de données des Nations Unies, décembre 2017.

27. En 2017, 48 % des migrants internationaux étaient des femmes. Le pourcentage de migrantes variait en fonction de la région, de 44 % dans le Sud à 52 % dans le Nord. La proportion relativement élevée de migrantes en Europe et en Amérique du Nord (52 %) est principalement due au fait que les migrants arrivés des décennies plus tôt ont « vieilli où ils ont vécu » et que les femmes tendent à vivre plus longtemps que les hommes. La proportion réduite de femmes parmi les migrants du Sud est principalement due à l'expansion rapide des mouvements migratoires vers l'Asie occidentale, lesquels concernent en majorité des hommes.

28. Dans les pays du Nord comme ceux du Sud, quelque 70 % des migrants internationaux se situent dans la tranche d'âge des 20 à 59 ans. Dans les pays du Nord, les migrants âgés de 60 ans et plus (« migrants âgés ») dépassent en nombre les migrants de moins de 20 ans (« jeunes migrants »), alors qu'au Sud, ces derniers sont plus nombreux. Dans les pays du Sud, 21 % des migrants internationaux sont des migrants jeunes, ce qui représente plus du double du pourcentage des migrants âgés (10 %). Par contraste, la proportion des migrants âgés dans les pays du Nord (21 %) correspond à plus du double de celle des jeunes migrants (9 %).

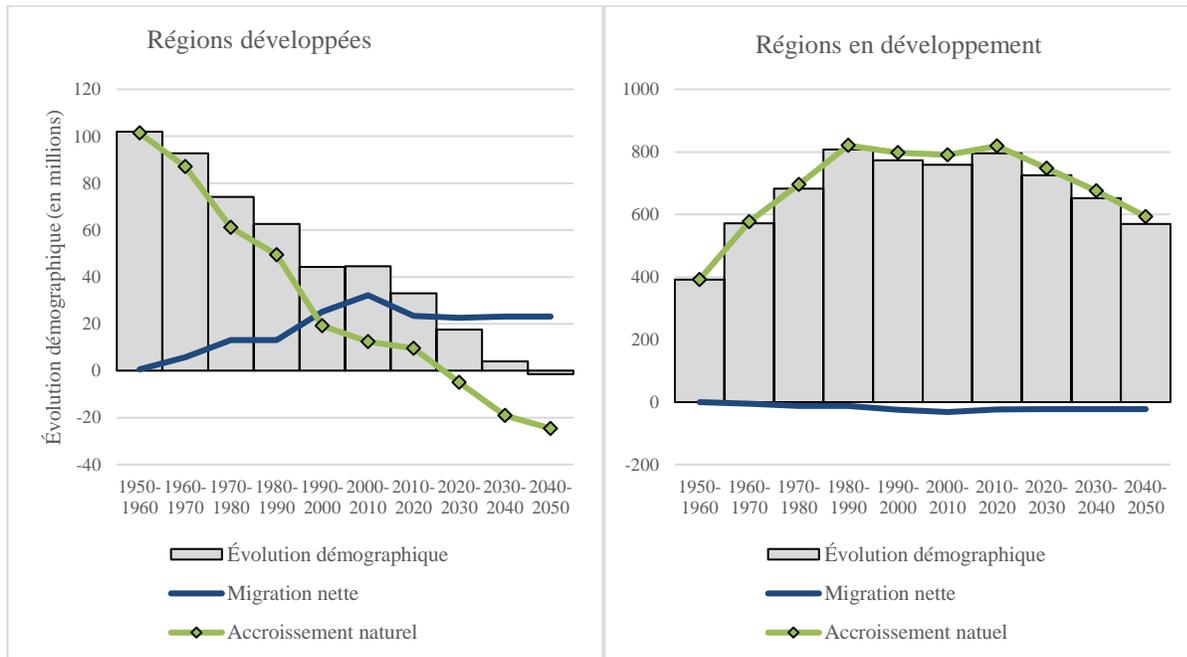
*Rôle des migrations internationales dans la croissance démographique et le vieillissement de la population*

29. Depuis les années 90, la migration est la principale source de croissance démographique dans les régions développées (voir fig. IV). D'après les prévisions, la migration nette devrait devenir le seul facteur de croissance de la population après 2020. D'ici à 2050, la population des régions développées devrait commencer à diminuer, le flux migratoire net n'étant plus suffisant pour compenser l'excédent des décès sur les naissances. À l'inverse, l'incidence de la migration sur la croissance démographique des régions en développement devrait rester minime. De fait, les forts taux de fécondité des régions en développement continueront dans les prochaines

décennies de rendre négligeable le rôle du solde migratoire, qui est négatif mais relativement faible.

Figure IV

**Contribution de l'excédent des naissances sur les décès (accroissement naturel) et du solde migratoire (immigration – émigration), ou migration nette, à l'évolution démographique, en fonction du niveau de développement – de 1950-1960 à 2040-2050**



30. L'immigration nette n'a contribué jusqu'à présent qu'assez modestement à contrebalancer le déclin de la population dans la plupart des pays développés. Mais du fait que la plupart des migrants internationaux sont en âge de travailler au moment où ils immigrent, un flux migratoire continu peut contribuer à ralentir le vieillissement de la population et à retarder le déclin démographique dans les pays d'accueil. Les migrations internationales, se faisant à partir de pays caractérisés par un fort excédent des naissances sur les décès, avec son corollaire, des populations jeunes, ont engendré un certain vieillissement de la population des régions d'origine<sup>21</sup>. De plus, l'émigration continue des populations des pays en développement, dont la population en âge de travailler s'accroît en nombre et en proportion, peut permettre d'atténuer la pression démographique sur le marché du travail et contribuer à la croissance économique grâce aux envois de fonds, aux investissements de la diaspora et au retour sur ces investissements.

31. L'effet des migrations sur la taille et la structure de la population peut se mesurer en comparant les résultats de la « variante moyenne » des projections démographiques des Nations Unies, qui repose sur le postulat d'un maintien dans les prochaines années d'un solde migratoire net aux niveaux actuels, avec l'hypothèse d'un solde migratoire nul, autrement dit un nombre égal d'immigrants et d'émigrants, à partir de 2015-2020. Avec un solde migratoire nul, la population de l'Amérique du Nord et de l'Océanie serait en 2050 inférieure de 13 % au niveau qu'elle atteindrait si les tendances migratoires actuelles se poursuivaient. En Europe, ce chiffre serait de 6 %.

<sup>21</sup> Agnieszka Fihel, article écrit pour l'ONU, 2017.

32. Le maintien d'un solde migratoire net permettrait également d'atténuer les modifications de la pyramide des âges de la population : dans l'hypothèse d'un solde migratoire nul, l'âge médian de la population des régions développées serait supérieur de 1,7 année en 2050 à celui de la population dans la variante moyenne. De même, en l'absence de migrations internationales, la population âgée de 20 à 64 ans diminuerait considérablement en Amérique du Nord (-16 %), en Océanie (-15 %) et en Europe (-8 %), tandis que le rapport de dépendance économique des personnes âgées y augmenterait selon les projections d'ici à 2050, passant de 4 à 6 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans<sup>22</sup>.

### *Migration irrégulière*

33. De par sa nature même, la migration irrégulière se prête mal à une évaluation quantitative. Alors que ce phénomène existe dans toutes les régions du monde, les efforts systématiques pour en estimer l'ampleur sont circonscrits essentiellement à l'Europe et à l'Amérique du Nord.

34. Aux États-Unis, le nombre d'immigrants en situation irrégulière était estimé en 2014 à 11,1 millions de personnes, soit à peu près 25 % de la population née à l'étranger. Dans l'Union européenne, la population de résidents étrangers en situation irrégulière était comprise, selon les estimations, entre 1,9 et 3,8 millions de personnes en 2008, soit 7 % à 13 % du nombre total d'étrangers<sup>23</sup>. Selon une étude plus récente, le nombre estimé de personnes dépourvues de statut de résident régulier en 2014 oscillait entre 2,8 et 6 millions de personnes<sup>24</sup>.

35. La traite d'êtres humains, forme d'exploitation pouvant comprendre l'exploitation sexuelle, le travail forcé ou le mariage forcé, est souvent associée à la migration irrégulière<sup>25</sup>. Entre 2012 et 2014, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a détecté l'existence de près de 63 300 victimes de la traite d'êtres humains dans 106 pays et territoires. Environ 70 % des victimes étaient de sexe féminin<sup>26</sup>. L'augmentation de la proportion d'hommes parmi les victimes, qui est passée de 13 % du chiffre total en 2004 à 21 % en 2014, tient notamment à la prise de conscience croissante, par les décideurs et les professionnels de la justice pénale, de la diversité des formes d'exploitation que recouvre la notion de traite.

### *Déplacement forcé*

36. Les personnes déplacées de force comprennent les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes dont la situation s'apparente à celle des réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays. Dans la Convention relative au statut des réfugiés, est définie comme « réfugié » toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut y retourner. En Afrique, les personnes fuyant un conflit armé ou la violence sont également considérées comme des réfugiés (voir encadré 3). Les

<sup>22</sup> *International Migration Report 2017: Highlights* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.XIII.4).

<sup>23</sup> Commission européenne, « *Clandestino Project: final report* », 2009. Accessible (en anglais) à l'adresse suivante : [http://cordis.europa.eu/publication/rcn/12080\\_en.html](http://cordis.europa.eu/publication/rcn/12080_en.html).

<sup>24</sup> Varun Aggarwal, Federica La China et Lucia Vaculova, « *Irregular migration, refugees and informal labour markets in the EU: the rise of European sweatshops?* », article écrit pour l'European Institute for Asian Studies. Accessible (en anglais) à l'adresse suivante : [http://www.eias.org/wp-content/uploads/2016/04/Irregular\\_Migration\\_Website-1.pdf](http://www.eias.org/wp-content/uploads/2016/04/Irregular_Migration_Website-1.pdf).

<sup>25</sup> Les données disponibles sur le trafic de migrants sont trop incomplètes pour permettre une analyse mondiale.

<sup>26</sup> *Rapport mondial sur la traite des personnes, 2016* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.16.IV.60.)

personnes dont la situation s'apparente à celle des réfugiés peuvent être protégées contre un retour forcé par des voies complémentaires, humanitaires ou d'autres formes de protection temporaire. Les demandeurs d'asile sont des personnes qui, après avoir déposé une demande en ce sens, n'ont pas encore obtenu le statut de réfugié. Les personnes déplacées sont des personnes qui ont été forcées ou contraintes de fuir ou de quitter leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État.

### Encadré 3

#### **Qu'est-ce qu'un réfugié ?**

On entend par « réfugiés » les personnes protégées en vertu de la Convention relative au statut des réfugiés (1951) et du Protocole relatif au statut des réfugiés (1967), ainsi que celles qui relèvent des dispositions de la Convention de l'Union africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969). Sont également considérées comme réfugiés les personnes relevant du mandat du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ainsi que les réfugiés palestiniens enregistrés auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

37. À la fin de 2016, le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile dans le monde atteignait 26 millions de personnes, soit près de 10 % de l'ensemble des migrants internationaux. Bien qu'un grand nombre de réfugiés vivent dans des camps situés en zone rurale, quelque 60 % des réfugiés enregistrés auprès du HCR résident en zone urbaine<sup>27</sup>.

38. Crises prolongées et conflits armés ont engendré une forte augmentation de la population mondiale de réfugiés. En 2016, plus de la moitié de la population totale de réfugiés provenait de trois pays : l'Afghanistan, la République arabe syrienne et le Soudan du Sud. La République arabe syrienne, dont plus de la moitié de la population est déplacée à l'intérieur du pays ou réside à l'étranger, reste le pays ayant la plus forte population de personnes déplacées de force dans le monde, laquelle atteignait une douzaine de millions à la fin de 2016. En 2017, la violence qui a fait rage dans l'État Rakhine au Myanmar a contraint plus de 620 000 réfugiés rohingya à quitter le Myanmar pour le Bangladesh dans les trois mois qui ont suivi le déclenchement de la crise<sup>28</sup>.

39. La plupart des personnes déplacées de force dans le monde le sont dans leur propre pays. À la fin de 2016, on estimait à 40,3 millions le nombre de personnes déplacées dans leur propre pays en raison d'un conflit ou de la violence. Ce chiffre avait plus que doublé depuis 2000<sup>29</sup>.

<sup>27</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), « Global trends: forced displacements in 2016 », 19 juin 2017.

<sup>28</sup> HCR, « Rohingya emergency ». Accessible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://www.unhcr.org/en-us/rohingya-emergency.html>.

<sup>29</sup> Observatoire des situations de déplacement interne, « Global report on internal displacement », mai 2017. Accessible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://www.internal-displacement.org/global-report/grid2017/>.

### *Facteurs environnementaux et changements climatiques*

40. Les migrations dont les causes sont environnementales ou liées aux changements climatiques peuvent revêtir différentes formes, allant de mouvements progressifs engendrés par des changements écologiques à évolution lente à des déplacements massifs provoqués par des catastrophes soudaines. Si l'on manque de chiffres fiables sur la question, on estime en revanche que la plupart des migrations liées à l'environnement et au climat se produisent sur des distances relativement courtes et rarement à travers les frontières<sup>30</sup>. Beaucoup de victimes de catastrophes sont en mesure de retourner chez elles dans un laps de temps relativement court, mais il arrive que leur situation se prolonge ou nécessite une réinstallation permanente.

41. Si les facteurs environnementaux peuvent être d'importants moteurs de la migration et des déplacements, il est difficile de les distinguer d'autres motifs de migration comme les facteurs politiques, économiques et humanitaires. Les dangers engendrés par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement risquant de croître en fréquence et en intensité, il se pourrait que les déplacements provoqués par des catastrophes se multiplient à l'avenir.

## **IV. Migrations internationales et développement : un processus à double sens**

42. On peut considérer que migrations et développement sont les deux faces d'une même médaille. Les études réalisées sur le plan économique tendent à montrer que le développement entraîne des migrations et, inversement, que les migrations contribuent au développement<sup>31</sup>.

43. Historiquement, le développement économique s'est en général accompagné d'une émigration plus forte<sup>32</sup>. À mesure que les pays se développent, les taux d'émigration tendent à augmenter avant de s'infléchir. On a constaté que les taux d'émigration des pays à revenu intermédiaire étaient le triple de ceux des pays à faible revenu. En outre, dans les pays en développement en phase initiale ou intermédiaire de transition démographique, l'émigration est stimulée par les larges cohortes de jeunes dotés d'un bon niveau d'instruction qui arrivent en même temps sur le marché du travail.

44. La migration est également susceptible de propulser le développement économique en accroissant la productivité du travail. Les études tendent à démontrer que le travail, pour les moins qualifiés, et l'éducation, pour les plus qualifiés, sont beaucoup mieux récompensés dans un contexte de migration, qui permet à des millions de migrants de sortir, avec leur famille, de la pauvreté.

45. Les craintes de voir la migration de personnes qualifiées occasionner un préjudice net à l'économie de leurs pays d'origine sous forme d'une perte de capital humain restent largement répandues. Si les flux centrifuges de travailleurs qualifiés, à grande échelle, représentent en effet, pour les pays d'origine, une perte susceptible de nuire à la prestation des services sur place, notamment lorsqu'ils concernent des métiers comme ceux d'infirmier et d'enseignant, aucun élément ne permet vraiment de conclure que l'adoption de mesures visant à freiner l'émigration des travailleurs

<sup>30</sup> Royaume-Uni, Government Office for Science, *Migration and Global Environmental Change: Future Challenges and Opportunities*, rapport final (Londres, 2011).

<sup>31</sup> Ce passage s'appuie largement sur l'ouvrage de Michael Clemens, « Migration is a form of development ».

<sup>32</sup> Hein de Haas, « Turning the Tide? Why development will not stop migration », *Development and Change*, vol. 38, n° 5 (septembre 2007), p. 819 à 841.

qualifiés, telle l'imposition de restrictions ou de taxes à l'émigration, ait permis d'accroître le nombre de travailleurs qualifiés, d'améliorer la prestation des services ou d'optimiser les processus de développement dans les pays en développement.

46. S'agissant de l'incidence que pourraient avoir les migrations internationales en matière d'inégalités dans les pays de destination, les études menées incitent à penser que même de forts taux d'immigration n'ont qu'un effet limité sur les salaires et l'emploi de la population non étrangère dans le pays d'arrivée. En revanche, on a constaté qu'un afflux soudain de migrants peu qualifiés pouvait se traduire à court terme par la perte de leur emploi pour les travailleurs peu qualifiés natifs du pays d'arrivée, dans un marché du travail caractérisé par une certaine rigidité.

47. En dépit des avantages évidents que comporte la migration en matière de développement, elle n'est pas nécessairement bénéfique pour toutes les catégories de population. Le développement est souvent un processus inégal qui n'est pas sans engendrer des bouleversements et un certain malaise. Les populations défavorisées qui pâtissent le plus de ces changements doivent être soutenues en conséquence.

48. En somme, les études économiques tendent à montrer que les migrations mondiales sont un puissant moteur de développement économique mais que les avantages qui en découlent ne se répartissent pas uniformément d'un individu, ou d'un pays, à l'autre. Pour optimiser les retombées bénéfiques de la migration internationale et mieux les répartir, une réglementation et des politiques adaptées s'imposent afin de prévenir et de résoudre les problèmes que pose l'emploi informel, d'assurer le respect des normes du travail, de lever les entraves au bon fonctionnement des régimes de sécurité sociale et de répondre aux préoccupations relatives à la sécurité nationale. Toutefois il est possible, moyennant l'adoption de mesures adaptées, de faire en sorte que des migrations sûres, ordonnées et régulières alimentent la prospérité mondiale.

## V. Politiques relatives aux villes durables, à la mobilité humaine et aux migrations internationales<sup>33</sup>

49. Plusieurs mesures à prendre concernant l'urbanisation, ainsi que les migrations internes et internationales, sont énumérées dans le Programme d'action. Le Programme 2030 a conféré une nouvelle importance au rôle de l'urbanisation et des migrations internationales dans le développement durable. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants donne aux États Membres d'importantes lignes directrices en vue de relever les défis que présentent les déplacements massifs de réfugiés et de migrants.

### *Répartition géographique*

50. Parmi les principaux obstacles potentiels au développement durable liés à la répartition géographique de la population figurent l'urbanisation rapide, l'étalement des villes, la concentration de la population dans de grands centres urbains, l'exode rural et le dépeuplement des campagnes, et les déplacements internes. La pauvreté, l'accès limité à l'éducation et les perspectives restreintes d'emplois agricoles ou non agricoles dans les zones rurales sont les grands facteurs qui conduisent la population à s'établir dans les zones urbaines.

51. En 2015, à l'échelle mondiale, les quatre cinquièmes des gouvernements avaient mis en œuvre des politiques ou des stratégies visant à gérer la répartition

<sup>33</sup> Sauf indication contraire, les données citées dans la présente section proviennent de la base de données World Population Policies (2016) de l'Organisation des Nations Unies.

géographique de la population, tandis que 72 % avaient adopté des politiques destinées à réduire la migration des zones rurales vers les zones urbaines<sup>34</sup>. Environ 75 % des gouvernements s'employaient à promouvoir des stratégies de développement rural en vue de réduire les pressions migratoires. Trente-neuf pour cent avaient adopté des politiques visant à amener une partie de la population des grands centres urbains à s'établir dans de plus petits centres et des zones suburbaines ou rurales et 21 % cherchaient à réinstaller les populations hors des zones écologiquement sensibles.

#### *Urbanisation durable*

52. Si elle est bien gérée, l'urbanisation peut améliorer l'accès de la population à l'éducation, aux soins de santé et au logement, accroître la productivité et ouvrir de nouvelles perspectives. Cependant, lorsqu'elle est rapide et effrénée, elle nuit à un aménagement urbain durable, notamment pour ce qui est de la gestion des bidonvilles et de la fourniture des services de base. Pour tirer parti des économies d'agglomération tout en atténuant le plus possible l'incidence de la croissance urbaine sur l'environnement et ses autres effets néfastes, les gouvernements doivent adopter des stratégies de planification de la croissance urbaine.

53. En 2015, à l'échelle mondiale, 72 % des gouvernements avaient pris des mesures visant à accroître le rendement énergétique des transports et des bâtiments, mais seuls 28 % disposaient d'une réglementation de l'environnement stricte qui régissait les activités industrielles établies dans de grands centres urbains ou alentour. L'amélioration des systèmes de gestion des déchets solides était la mesure la plus courante, adoptée par 88 % des gouvernements des régions développées et par 86 % de ceux des régions moins développées au cours des cinq années précédentes. Les trois quarts des gouvernements avaient adopté des mesures visant à garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement, et 81 % s'employaient à promouvoir la sécurité foncière des habitants pauvres des zones urbaines et leur accès à des logements convenables. Il est toutefois apparu que les pays en développement qui avaient d'importants bidonvilles et connaissaient une urbanisation rapide, en particulier ceux situés en Afrique, n'avaient pas adopté suffisamment de mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie des citoyens pauvres<sup>35</sup>.

54. Les politiques en matière d'urbanisation doivent prendre en compte le lien étroit qui existe entre migration et urbanisation. Les politiques visant à favoriser l'intégration des résidents étrangers devraient tenir compte du fait que la plupart des migrants ont tendance à s'installer dans des villes et des zones métropolitaines qui constituent des points d'entrée. Les autorités municipales sont de plus en plus nombreuses à reconnaître le rôle joué par les immigrants dans leur collectivité et à chercher à tenir compte des résidents étrangers dans leurs politiques et programmes<sup>36</sup>.

#### *Le rôle des villes dans la gouvernance des migrations*

55. Bien que les conditions d'entrée, de séjour et de travail des étrangers soient régies par les autorités nationales, les autorités municipales disposent dans la pratique d'un degré d'autonomie plus ou moins important pour ce qui est de l'établissement et de l'intégration des migrants.

<sup>34</sup> Organisation des Nations Unies, « Policies on spatial distribution and urbanization: data booklet », 2016.

<sup>35</sup> Ibid.

<sup>36</sup> Rapport récapitulatif du sommet mondial des maires sur les politiques et pratiques relatives aux migrations et aux réfugiés, tenu à New York les 18 et 19 septembre 2017, dans Concordia, « Annual summit report », p. 92 à 101. Accessible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://uploads.concordia.net/2017/10/16163130/2017ConcordiaAnnualSummitReport.pdf>

56. Étant donné que les causes et les effets des migrations se font le plus fortement sentir au niveau local, qu'il s'agisse du marché du travail, de la composition démographique ou de la prestation de services, les autorités municipales et locales ont un rôle important à jouer en matière de gouvernance des migrations. Plusieurs projets récents, dont ceux mis en œuvre dans le cadre de l'Initiative conjointe pour le développement et la migration, visent à renforcer la dimension locale des programmes relatifs aux migrations et au développement<sup>37</sup>. Lors du quatrième Forum des maires sur la mobilité, les migrations, et le développement, tenu à Berlin les 26 et 27 juin 2017, plus de 150 maires de villes du monde entier ont, aux côtés de représentants d'autorités locales, nationales et régionales, d'organisations internationales, de fondations philanthropiques et de la société civile, souligné le rôle crucial joué par les villes dans la gestion de la mobilité humaine<sup>38</sup>.

#### *Politiques en matière d'immigration*

57. En 2015, à l'échelle mondiale, 75 % des gouvernements disposaient de politiques visant à maintenir l'immigration à son niveau actuel ou n'avaient pas de politique en la matière. Treize pour cent avaient adopté des politiques de réduction de l'immigration et 12 % des politiques d'accroissement. Depuis le milieu des années 90, la proportion de gouvernements ayant des politiques de réduction de l'immigration avait diminué et celle de gouvernements ayant des politiques inverses avait augmenté. Les gouvernements des pays des régions développées avaient davantage tendance à se doter de politiques visant à accroître – plutôt qu'à réduire – l'immigration, le constat inverse s'appliquant aux gouvernements des pays des régions moins développées.

58. Les gouvernements se montrent de plus en plus désireux d'attirer de la main-d'œuvre étrangère qualifiée. En 2015, 44 % des pays pour lesquels on disposait de données avaient adopté des politiques visant à accroître l'immigration de travailleurs hautement qualifiés, 4 % avaient adopté des politiques visant à la réduire et les 52 % restants avaient adopté des politiques visant à maintenir les niveaux actuels ou n'avaient pas de politique en la matière. Le pourcentage de gouvernements qui disposaient de politiques visant à accroître l'immigration de travailleurs hautement qualifiés avait doublé, passant de 22 % en 2005 à 44 % en 2015.

59. Les politiques nationales en matière d'immigration s'expliquent principalement par des considérations ayant trait au marché du travail. En 2015, 68 % des gouvernements estimaient que leur politique en la matière visait avant tout à répondre aux besoins de ce marché. Une grande partie des gouvernements (46 %) considéraient que leur politique d'immigration était un moyen de préserver l'emploi de leurs citoyens, tandis que 13 % avaient pour objectif de contrer le déclin démographique et 15 % de remédier au vieillissement de la population.

#### *Politiques en matière d'émigration*

60. L'émigration peut avoir des effets positifs aussi bien que négatifs dans les pays d'origine, en particulier dans les régions en développement. En 2015, la plupart des gouvernements n'avaient pas de politique explicitement définie en matière d'émigration (36 %) ou bien cherchaient à maintenir les niveaux actuels (23 %). Seuls 9 % visaient à accroître l'émigration de leurs citoyens, tandis que 32 % s'étaient dotés de politiques visant à la réduire.

<sup>37</sup> Voir [www.migration4development.org/en/content/about-jmdi](http://www.migration4development.org/en/content/about-jmdi).

<sup>38</sup> Voir [www.unitar.org/mayoral-forum-mobility-migration-and-development-berlin](http://www.unitar.org/mayoral-forum-mobility-migration-and-development-berlin).

*Mesures prises par les gouvernements face aux migrations irrégulières*

61. Les migrants en situation irrégulière risquent tout particulièrement d'être victimes de discrimination, d'exploitation et de maltraitance, ou d'être l'objet de la traite d'êtres humains ou du trafic de migrants. Des engagements visant à lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants ont été pris aussi bien dans le Programme 2030 que dans la Déclaration de New York. Face aux migrations irrégulières, les gouvernements sont de plus en plus nombreux à réformer leurs lois sur l'immigration, à favoriser le retour des migrants en situation irrégulière et à mettre en œuvre des programmes de régularisation.

62. En 2015, sur les 177 pays pour lesquels on disposait d'informations relatives à la lutte contre l'immigration irrégulière, 137 infligeaient des sanctions aux employeurs de migrants en situation irrégulière, 175 imposaient des amendes à ces migrants, les plaçaient en détention ou les expulsaient, et 60 facilitaient la régularisation de leur statut juridique au moyen de programmes spécifiques ou sous certaines conditions.

63. Alors que le nombre de pays dotés de lois pénales contre la traite des êtres humains est passé de 33 en 2003 à 158 en 2016, la mise en œuvre de ces lois demeure inégale. En Afrique subsaharienne en particulier, de nombreux pays n'ont pas encore élaboré de cadres nationaux visant à prévenir et combattre la traite des êtres humains. Mettre au jour les affaires de traite transfrontière et poursuivre en justice les coupables nécessitent une coopération internationale et des enquêtes conjointes. Il convient d'accorder protection et assistance aux victimes de la traite, notamment aux femmes et enfants.

*Politiques relatives aux réfugiés*

64. Pour répondre aux besoins à long terme des réfugiés, il faut trouver des solutions durables adéquates. Le rapatriement librement consenti, qui constitue la solution la plus courante, peut être favorisé par des visites exploratoires, l'éducation, l'aide juridictionnelle et le regroupement familial, ainsi que par la mise en œuvre dans les zones de retour de programmes de développement axés sur les soins de santé et les infrastructures. Pour faciliter l'intégration locale des réfugiés, on peut par exemple leur assurer la liberté de circulation et leur donner accès au marché du travail et aux services de base. La réinstallation réussie des réfugiés dans des pays tiers peut être favorisée par des services d'orientation culturelle, d'enseignement des langues et de formation professionnelle, ainsi que par l'accès à l'éducation et à l'emploi.

65. L'Initiative Nansen a été lancée en 2012 pour remédier à la protection insuffisante des migrants internationaux déplacés par des catastrophes naturelles. En 2015, 109 délégations gouvernementales ont approuvé l'Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques.<sup>39</sup> En décembre 2015, à sa vingt et unième session, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a créé une Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population en vue d'élaborer des recommandations relatives à des démarches intégrées propres à prévenir et réduire les déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques et à y faire face.

<sup>39</sup> Voir <https://nanseninitiative.org/wp-content/uploads/2015/02/PROTECTION-AGENDA-VOLUME-1.pdf>.

*Intégration et inclusion des migrants*

66. Dans la Déclaration de New York, les États Membres ont condamné les manifestations et actes de racisme, de discrimination raciale et de xénophobie visant les réfugiés et les migrants, et l'intolérance qui y est associée. Ils se sont également engagés à protéger pleinement les droits fondamentaux de tous les réfugiés et migrants et à faire évoluer les impressions et les attitudes négatives à leur égard.

67. L'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la justice et à l'enseignement des langues peut favoriser l'intégration des migrants et contribuer à l'obtention d'une croissance économique partagée et durable. En 2015, 52 % de tous les pays avaient adopté des politiques visant à protéger les résidents étrangers de la discrimination, 37 % proposaient des cours de langue aux immigrants et 36 % facilitaient la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles.

*Participation de la diaspora*

68. Les gouvernements encouragent de plus en plus la participation active des membres de la diaspora aux activités de développement de leur pays d'origine. De nombreux pays ont mis en œuvre des politiques visant à promouvoir les investissements des membres de la diaspora et à faciliter les envois de fonds. Dans le cadre des objectifs de développement durable aussi bien que du Programme d'action d'Addis-Abeba, il a été demandé de réduire les frais d'envoi de fonds.

69. À l'échelle mondiale, 42 % des pays pour lesquels on disposait de données avaient instauré une ou plusieurs mesures visant à encourager les investissements des membres de la diaspora. Vingt-six pour cent disposaient de politiques visant à réduire les frais d'envoi de fonds, 21 % accordaient des exonérations ou des avantages fiscaux aux membres de la diaspora et 21 % également des conditions préférentielles en matière d'octroi de crédit ou de délivrance de permis.

**VI. Lacunes en matière de données**

70. Il est admis que la prise de décisions fondée sur des données probantes est l'un des fondements de la bonne gouvernance et d'une gestion efficace des affaires économiques et sociales. Il faut disposer de données démographiques utiles, exactes et récentes ventilées, entre autres, par âge, par sexe, par emplacement géographique et par statut migratoire pour planifier et prendre des décisions et permettre ainsi aux gouvernements de prévoir les besoins à venir, d'évaluer les effets des politiques publiques et de s'assurer du rythme des progrès réalisés.

71. Compte tenu de la place centrale qu'occupent les villes dans les migrations et la mobilité, des données systématiques sont nécessaires pour mieux comprendre les schémas migratoires en direction et en provenance des villes, ainsi que leurs liens avec les lieux d'origine des migrants. De nouvelles sources de données, notamment les images des satellites de télédétection, offrent des possibilités intéressantes d'analyse de l'empreinte des zones urbaines et de son évolution dans le temps. En outre, les sources de « mégadonnées », telles que les signaux émis par les téléphones portables, peuvent rendre compte de la mobilité des habitants à l'intérieur des villes et alentour, et fournir ainsi des informations utiles aux urbanistes. Les gouvernements doivent élaborer des politiques et des directives régissant l'accès à ces nouvelles sources de données et leur utilisation, en garantissant notamment le respect de la vie privée et de la confidentialité.

72. Parmi les autres initiatives visant à accroître le degré de comparabilité d'un pays à l'autre des indicateurs des objectifs de développement durable relatifs aux villes, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et

d'autres organismes collaborant à la mise au point des indicateurs relatifs à l'objectif 11 ont notamment recommandé d'adopter le concept statistique « d'étendue urbaine » pour délimiter et évaluer les villes et agglomérations urbaines, de créer des échantillons nationaux de villes et de se doter d'un dispositif intégré de suivi des indicateurs des objectifs de développement durable ayant trait à l'urbanisation durable<sup>40</sup>.

73. Il convient de renforcer les systèmes classiques de collecte de données sur les migrations, y compris les recensements, les enquêtes et les registres administratifs. Pour rendre compte de la diversité et de la complexité des systèmes de migration interne et internationale, il faut disposer de définitions et de moyens de mesure des différents types de migration, y compris les multiples changements de lieu de résidence tout au long d'une vie, les migrations permanentes, temporaires, saisonnières et circulaires et les migrations de retour, qui soient comparables au niveau international.

74. Dans le cadre du Programme 2030 et d'autres initiatives concernant les migrations internationales, notamment le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, des données et des statistiques actualisées et adaptées sur les migrations ont été demandées. Il existe cependant d'importantes lacunes qu'il convient de combler. Des méthodes et des normes internationales ont été établies, et des données produites régulièrement, pour seulement 10 des 29 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui sont directement ou indirectement liés aux migrations. Il est également nécessaire d'élaborer des directives visant à harmoniser les concepts et les définitions relatifs aux statistiques sur les migrations internationales, en s'appuyant sur les définitions et normes existantes de l'Organisation des Nations Unies. Pour cerner les différences entre migrants et non-migrants, ainsi qu'entre différents groupes de migrants, il importe de ventiler les caractéristiques socioéconomiques selon le statut migratoire.

75. Les recensements de la population et de l'habitation demeurent une source extrêmement importante de données sur les villes de différents types et de différentes tailles et sur les migrations internes et internationales. Les données provenant des enquêtes sur les ménages, telles que les enquêtes démographiques et sanitaires et les enquêtes en grappes à indicateurs multiples, ainsi que les sources administratives de données sur les migrations sont également essentielles. L'utilisation de nouvelles technologies aux fins de la collecte de données permettrait en particulier de traiter et de diffuser plus efficacement ces données.

76. La coopération aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre différents pays et différentes régions est essentielle pour obtenir les données qui manquent sur les migrations. Parmi les mesures à prendre sur le plan national figure l'amélioration de la coordination entre les bureaux de statistique nationaux et les ministères chargés de collecter des données sur les migrations. Les organisations internationales, régionales et sous-régionales peuvent également jouer un rôle en coordonnant l'élaboration de méthodes, la collecte de données et l'apport d'assistance technique visant à améliorer les données sur les migrations, y compris celles qui sont requises pour suivre l'évolution des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable présentant un intérêt pour les migrations et la mise en œuvre du pacte mondial.

77. Les mesures visant à améliorer les données sur les migrations pourraient notamment consister à faire figurer des questions à ce sujet dans le cycle de recensements de 2020, à exploiter les registres administratifs afin de produire et de

---

<sup>40</sup> ONU-Habitat, « Concepts, definitions and data sources for the study of urbanization: the 2030 Agenda for sustainable Development », document établi pour la réunion du groupe d'experts tenue à New York en septembre 2017.

diffuser des statistiques sur les migrations, à inclure une question sur le pays de naissance et de citoyenneté dans les enquêtes sur les ménages, à créer des partenariats avec le secteur privé pour exploiter les « mégadonnées » de façon à évaluer les migrations et à renforcer les capacités nationales de collecte et d'utilisation des données et des indicateurs relatifs aux migrations aux fins de l'élaboration de politiques<sup>41</sup>.

## VII. Recommandations

78. **La population urbaine étant de plus en plus nombreuse, une bonne gestion de l'urbanisation peut aider les villes à tirer parti des effets d'agglomération tout en atténuant le plus possible la dégradation de l'environnement et les autres effets néfastes de la croissance urbaine. La planification urbaine est d'une importance vitale pour le développement durable d'une infrastructure urbaine qui permette à tous, et en particulier aux habitants pauvres des zones urbaines, d'accéder aux services de base, notamment à l'eau sans risque sanitaire et à l'assainissement, aux soins de santé, à l'éducation et à un logement convenable.**

79. **Lors de la planification de la fourniture de services aux citoyens et aux habitants des zones rurales, il convient d'examiner différents scénarios de croissance des centres urbains et des zones d'installation rurale environnantes, en tenant compte des schémas de migration et de mobilité internes et de la répartition géographique de la population.**

80. **Les besoins des femmes, notamment en ce qui concerne l'égalité d'accès à l'éducation et aux soins de santé ainsi qu'à un travail décent, aux droits de propriété et à la participation à la vie politique, devraient être pris en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. La priorité devrait être accordée à l'amélioration de l'accès de toutes les femmes, y compris les migrantes, aux soins de santé procréative, notamment aux services de planification familiale.**

81. **Les autorités nationales et locales devraient prendre en compte les besoins des personnes âgées, qui sont de plus en plus nombreuses dans les zones urbaines et rurales, notamment par des politiques visant à promouvoir leur santé et à améliorer leur accès aux infrastructures et aux services, une attention particulière étant accordée à la situation des personnes âgées et des enfants qui restent dans les zones rurales après le départ de leur famille.**

82. **Les administrations locales devraient, en partenariat avec les autorités nationales et la société civile, favoriser l'intégration des migrants et des membres de leur famille dans la société d'accueil, tout en veillant à la protection et à la réalisation de leurs droits fondamentaux.**

83. **Les autorités locales devraient favoriser et appuyer la participation active des organisations de la société civile, y compris celles qui représentent les groupes de migrants, à l'action menée en vue d'améliorer le logement, les infrastructures et les services sociaux en faveur des plus démunis et de réduire la vulnérabilité des groupes à faible revenu face aux risques environnementaux.**

84. **Les politiques migratoires devraient viser à réduire au maximum les éventuels effets négatifs de la migration sur les pays d'origine, y compris la perte**

---

<sup>41</sup> Organisation internationale pour les migrations, Organisation de coopération et de développement économiques et Organisation des Nations Unies, « Improving data for safe, orderly and regular migration ». Accessible à l'adresse suivante : [http://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/stocktaking\\_un\\_iom\\_oecd.pdf](http://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/stocktaking_un_iom_oecd.pdf).

de capital humain et la séparation des familles, et à en optimiser les avantages potentiels en réduisant les frais d'envoi de fonds, en favorisant la reconnaissance des compétences et des qualifications, en assurant la transférabilité des avantages sociaux acquis et en encourageant la participation de groupes et communautés de la diaspora dans leur pays d'origine.

85. Pour faciliter l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles de développement durable relatifs à l'urbanisation durable, il convient d'élaborer des définitions et des catégories normalisées aux fins de la délimitation des villes et des agglomérations urbaines.

86. Là où cela est nécessaire, des concepts et des définitions normalisés devraient être élaborés sur des sujets tels que les migrations internes et internationales, la mobilité à court terme et la migration circulaire et la migration de retour.

87. Des efforts concertés sont nécessaires pour accélérer la mise au point de méthodes de mesure des indicateurs de développement durable relatifs aux migrations et obtenir des données sur les principales cibles de développement qui soient ventilées selon le statut migratoire.

88. Les gouvernements devraient s'employer à améliorer les informations disponibles sur les composantes démographiques de la croissance urbaine, notamment la croissance due aux migrations internationales ou internes. De telles données sont nécessaires pour mieux comprendre les schémas migratoires en direction et en provenance des villes et les liens entre les zones urbaines et les lieux d'origine des migrants.

89. La télédétection et les images satellitaires peuvent permettre de mieux comprendre « l'empreinte urbaine », y compris son évolution au fil du temps, et les « mégadonnées », par exemple les relevés d'appels de téléphones cellulaires, peuvent servir à décrire et analyser les schémas locaux de migration et de mobilité.

90. Lors de l'élaboration de politiques et de directives concernant l'utilisation de nouvelles sources de données, les gouvernements devraient veiller au respect de la vie privée des individus et de la confidentialité des informations, tout en élaborant des mécanismes réglementés visant à faciliter l'accès du public aux données pertinentes recueillies par le secteur privé.

91. Les gouvernements, les organisations internationales et la société civile devraient s'employer, dans le cadre de partenariats, à promouvoir le renforcement des capacités et la coopération technique, y compris la coopération Sud-Sud, afin d'améliorer la collecte, la diffusion et l'analyse, aux niveaux national, régional et local, des données sur les villes durables, la mobilité humaine et les migrations internationales.

92. Les données sur les populations des zones urbaines et rurales et sur les migrations internes et internationales qui proviennent des recensements devraient être recueillies, réunies et diffusées en temps utile. Il convient d'encourager le recours aux nouvelles technologies pour réduire le temps nécessaire à la collecte, au traitement et à la diffusion des données.

93. La collecte de données sur les migrants et la migration internes et internationaux dans le cadre des enquêtes sur les ménages, telles que les enquêtes démographiques et sanitaires et les enquêtes en grappes à indicateurs multiples, et l'utilisation des données existantes des registres administratifs devraient être étendues et renforcées.

94. La coopération aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre différents pays et différentes régions est essentielle pour obtenir les données qui manquent sur les migrations. Les institutions nationales et les parties prenantes, notamment les bureaux de statistique et les ministères chargés des questions de migration, devraient coordonner leurs programmes de collecte de données et mettre en commun les informations disponibles.

95. Les organisations internationales et régionales devraient coordonner leur mise au point des programmes et des méthodes et leur apport d'assistance technique visant à améliorer la collecte et l'utilisation des données dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à faciliter la mise en œuvre du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières qu'il est proposé d'adopter en 2018.

---